



ARRÊTÉ MUNICIPAL N°AG-12/2025

PORTANT RETRAIT DES DELEGATIONS CONSENTIES A Madame Isabelle DUFLOS, 3^{ème} ADJOINT AU MAIRE

Le Maire de la commune de VEMARS,

Vu les articles L.2122-18 et L.2122-20 du code général des collectivités territoriales,

Vu le tableau d'installation du Conseil municipal en date du 26 mai 2020,

Vu l'arrêté n°81/2020 en date du 26 mai 2020 par lequel il a délégué une partie de ses fonctions à titre permanent à Madame Isabelle DUFLOS, adjointe déléguée aux affaires scolaires,

Vu l'arrêté n°35/2021 en date du 04 aout 2021 par lequel il a délégué une partie de ses fonctions à titre permanent à Madame Isabelle DUFLOS, adjointe déléguée à l'Etat-civil,

Considérant que la qualité de la collaboration entre le maire et les adjoints délégataires constitue une condition essentielle à la bonne marche des services municipaux,

Considérant qu'une situation de rupture manifeste de confiance s'est installée entre le maire et Madame Isabelle DUFLOS, adjointe au maire, entravant la coordination nécessaire à l'exercice de ses fonctions déléguées,

Considérant que cette situation nuit au bon fonctionnement de l'administration communale,

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'arrêté n°81/2020 en date du 26 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Isabelle DUFLOS, est rapporté.

Article 2

L'arrêté n°35/2021 en date du 04 aout 2021 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Isabelle DUFLOS, est rapporté.

Article 3

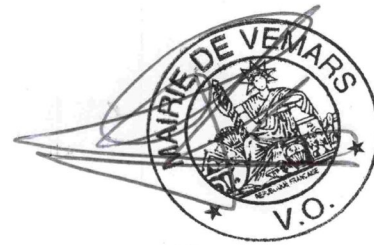
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4

Le présent arrêté sera affiché et inscrit au registre des arrêtés de la commune et copie en sera adressée à Monsieur le sous-préfet, ainsi qu'à Monsieur le trésorier.

Fait à Vémars, le 18 décembre 2025.

Le Maire,



Frédéric DIDIER.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission en préfecture
Le 19/12/2025
Publication le 19/12/2025